VERSION LONGUE



**Mobilisez-vous pour l’avenir de l’eau sur le bassin !**

Tous les six ans, la politique de l’eau est remise à jour, et vous avez la parole pour la faire évoluer ! Dès le 1er mars et pour six mois, les projets de Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 et de Programme De Mesures (PDM), sont soumis à consultation.

Participez à la grande consultation nationale pour l’avenir de la politique de l’eau, ouverte dans tous les bassins hydrographiques et conduite sous l’égide du Préfet coordonnateur de bassin et du Président du comité de bassin. Sur le bassin Adour-Garonne, tous les documents soumis à consultation sont accessibles en ligne sur [eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr) ou directement au siège de l’agence de l’eau Adour-Garonne.   
Les partenaires institutionnels sont invités à déposer leur avis en ligne jusqu’au 1er juillet, quant aux citoyens, ils pourront soumettre leurs observations jusqu’au 1er septembre.

La nouvelle rédaction des projets de SDAGE et de PDM pour la période 2022-2027 prend en compte la vulnérabilité du bassin Adour-Garonne aux changements globaux majeurs, dont le changement climatique, pour lequel le SDAGE transcrit le plan d’adaptation au changement climatique du bassin, validé en 2018, mais aussi l’augmentation de la population et la perte de biodiversité. Le SDAGE intègre ces enjeux en précisant notamment des principes fondamentaux qui doivent présider à la mise œuvre de toutes les actions visant une gestion équilibrée de la ressource en eau.  
Les documents clarifient également la manière de procéder pour améliorer l’état des eaux pour les six ans à venir, en édictant des principes et des modalités d’actions pour tous les acteurs du bassin.

**4 orientations clé du SDAGE à connaître**

L’objectif pour 2027 est d’atteindre 70 % des rivières du bassin en bon état, contre 50 % en 2019. Pour y parvenir, le SDADE propose des orientations et des dispositions sur les 4 grands thèmes prioritaires pour la gestion de l’eau du bassin :

* La première orientation concerne **la gouvernance, en l’adaptant à la bonne échelle, en conciliant les politiques de l’eau et d’aménagement du territoire,** en intégrant les enjeux de l’eau dans les documents d’urbanisme ou en favorisant le verdissement des villes.  
  D’ici 2027, un des objectifs de cette orientation => Viser 100 % du bassin couvert par des SAGE
* La deuxième orientation traite de la **réduction des pollutions,** en agissant sur différents leviers et en privilégiant les **actions préventives** et la **synergie de moyens**, tels que : limiter les intrants, lutter contre le ruissellement, favoriser les solutions fondées sur la nature. Elle identifie la nécessité de réduire prioritairement les pollutions en vue de protéger la ressource utilisée pour l’eau potable, aujourd’hui et pour le futur.  
  D’ici 2024, un des objectifs de cette orientation => Protéger 95 captages prioritaires nécessaires à l’alimentation en eau potable
* La troisième orientation vise à **assurer l’équilibre quantitatif de la ressource en tenant compte de tous les usages et des besoins des milieux, via plusieurs outils :** pousser auxéconomies d’eau, mobiliser les retenues d’eau existantes et en créer de nouvelles, favoriser le stockage naturel, réduire les fuites, encourager la réutilisation des eaux usées, mais aussi ralentir les écoulements en favorisant l’infiltration de l’eau dans le sol.  
  D’ici 2027, un des objectifs de cette orientation => Maintenir un débit suffisant dans les rivières grâce à des débits d’objectifs d’étiage suffisants sur 65 points de référence
* La dernière orientation stratégique traite de la **préservation et de la restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques :** agir sur les têtes de bassin et les zones humides, protéger la biodiversité, prévenir les inondations et atténuer les pics de crue grâce aux solutions fondées sur la nature, etc.  
  D’ici 2027, un des objectifs de de cette orientation => Equiper prioritairement 1 000 ouvrages du bassin pour assurer la continuité écologique (libre circulation des poissons et sédiments)

Retrouver tous les documents soumis à consultation sur le site [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)  
Tous concernés, tous mobilisés pour notre patrimoine commun, l’eau !